



Brevet de Technicien Supérieur par apprentissage

Métiers de l'Eau



L'apprentissage

BÉNÉFICIAIRES



Le contrat d'apprentissage s'adresse :

- Aux jeunes âgés de 16 ans à moins de 31 ans (à la date de début du contrat d'apprentissage).
- Aux Français, ressortissants de l'Union européenne ou étrangers en situation régulière de séjour.

Nature du contrat :

- Contrat de travail de type particulier qui donne à l'apprenti le **statut de jeune salarié** lui assurant une formation dispensée dans l'entreprise et au CFA
- La durée du contrat est de **1 an à 3 ans**, selon le diplôme préparé. Le contrat d'apprentissage prévoit une **période d'essai de deux mois**.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en **pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)** s'il est plus favorable que le SMIC.

Son montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Le salaire brut est égal au salaire net. Il n'y a pas de charges sociales pour l'apprenti, y compris CSG et CRDS.



Age du jeune	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 ans à moins de 21 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %

Cas particuliers :

- ✓ Pour les contrats de type public, il est d'usage de **majorer** ces pourcentages de **20 points**.
- ✓ Tout jeune intégrant une **Licence professionnelle ou un Master 2** est rémunéré selon une **deuxième année**.
- ✓ Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent.

BTS

Métiers de l'Eau

Traitement et épuration des eaux usées – Assainissement –
Distribution de l'eau potable

Alternance : 22 sem. de cours / 30 sem. en entreprise par an

MÉTIERS VISÉS

- Technicien de contrôle de réseaux d'assainissement,
- Technicien en traitement de potabilisation,
- Technicien de station d'épuration,
- Gestionnaire de réseaux d'eau ou d'assainissement,
- Technicien de rivières, ...



UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Génie des procédés de traitement des eaux (eau potable, eau usée),
- Hydraulique,
- Biologie, biochimie et microbiologie des eaux,
- Chimie minérale et organique,
- Electrotechnique, automatismes, régulation.

ADMISSION

- **BAC général** : Scientifique,
- **BAC technologique** : Sciences et Technologies de Laboratoire, Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant.



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

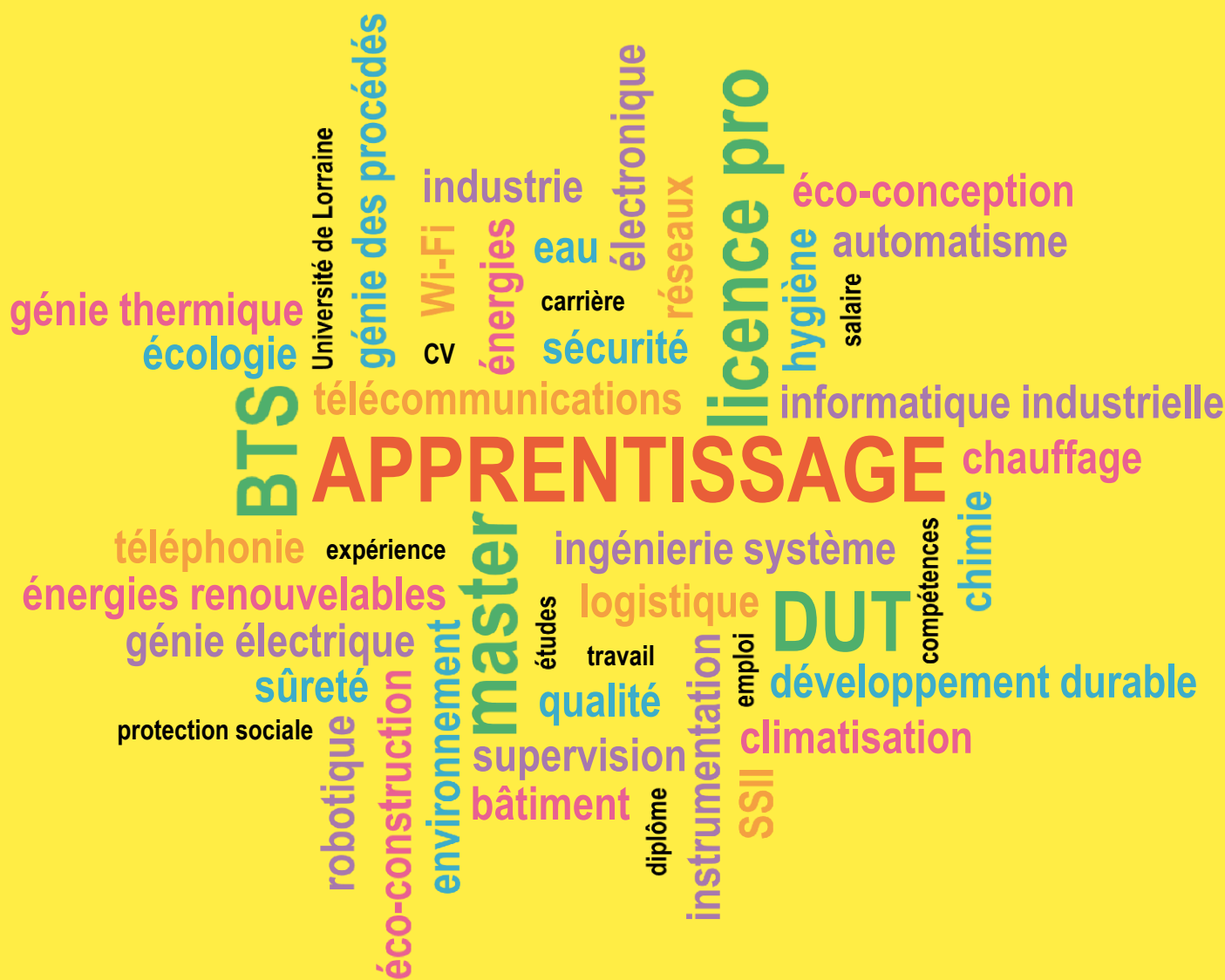


CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Contact

03 72 74 04 20

candidat.me@cfa-univ-lorraine.fr



Centre de Formation d'Apprentis

Rue du Doyen Urion – BP 90137 – 54601 Villers-lès-Nancy
03 72 74 04 20 – contact@cfa-univ-lorraine.fr

www.cfa-univ-lorraine.fr

